



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté

Égalité

Fraternité

Candidatures en Section Internationale Ecoles élémentaires de Montpellier & Béziers Rentrée 2022



Sommaire

1. Les Sections Internationales en écoles du département de l'Hérault
2. Nature et organisation des enseignements en classes de Section Internationale
3. Modalités et calendrier de candidature en Section Internationale
4. Contact(s)
5. Foire aux questions
6. Textes de référence



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Les Sections Internationales du département de l'Hérault

Langue de la section internationale	Lieu	Allemand	Anglo-américain	Arabe	Chinois	Espagnol
Écoles	Montpellier	<u>Du CP au CM2</u> Charles Dickens Anne Frank	<u>Du CP au CM2</u> Charles Baudelaire Joseph Delteil Sibelius-Pottier <u>Au CP uniquement à la rentrée 2022 :</u> Sigmund Freud		<u>Du CE1 au CM2</u> Chengdu Benoîte Groult Sun-Yat-Sen	<u>Du CP au CM2</u> André Malraux
Collèges	Montpellier	Les Aiguerelles	Camille Claudel Simone Veil	Louis Germain (St Jean de Védas)	François Rabelais Fontcarrade	Joffre



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Les Sections Internationales du département de l'Hérault

Langue de la section internationale	Lieu	Anglo-américain
Écoles	Béziers	<u>Au CP uniquement à la rentrée 2022 :</u> Samuel Paty
Collèges	Béziers	<u>En 6^{ème} uniquement à la rentrée 2022 :</u> Collège Krafft



2. Nature et organisation des enseignements au sein d'une Section Internationale « en école »

- Dans les sections internationales en écoles, les enseignements sont dispensés conformément aux programmes et aux horaires en vigueur dans les niveaux de classes considérées.
- Les élèves de section internationale ne sont pas constitués en classes séparées des autres élèves mais regroupés pendant des heures d'enseignements spécifiques (au moins 3 heures, comprises dans les 24 heures d'enseignement obligatoire à l'école élémentaire).
- La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de permettre aux élèves qui y sont admis :
 - d'apprendre et de pratiquer la langue de la section de façon approfondie, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines (EPS, sciences, arts...).
 - d'acquérir une connaissance approfondie de la culture du(des) pays associé(s) à la section.



3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

<p>Comment candidater ?</p>	<p>Les candidatures en section internationale nécessitent de compléter un dossier, téléchargeable sur le site de la DSDEN de l'Hérault :</p> <p>https://www.ac-montpellier.fr/affectation-en-section-internationale-de-l-ecole-au-lycee-dans-le-departement-de-l-herault-123712</p>
<p>Quand candidater ?</p>	<p>Les dossiers de candidatures sont à remettre à la directrice ou au directeur de l'école SI sollicitée. La date limite de transmission est fixée au Vendredi 11 mars 2022. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.</p> <p>Les candidatures des familles s'installant à Montpellier / Béziers en cours d'année seront traitées au cas par cas.</p>



3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Admissibilité	<p>Des entretiens seront organisés de mi avril à fin mai 2022 pour les élèves admissibles . Les familles concernées recevront les convocations par courriel en amont.</p> <p>NB : ces entretiens pourront être effectués en visioconférence pour les familles éloignées géographiquement.</p>
Admission	<p>Les résultats seront prononcés par l'IA-DAASEN et mis en ligne sur le site de la DSDEN de l'Hérault mi juin 2022 (publication de la liste des élèves admis sur liste définitive et des élèves inscrits sur liste complémentaire)</p> <p><u>https://www.ac-montpellier.fr/affectation-en-section-internationale-de-l-ecole-au-lycee-dans-le-departement-de-l-herault-123712</u></p> <p>Les élèves ne figurant pas sur ces listes ne sont pas admis (aucun courrier ne sera transmis par voie postale aux familles).</p>



3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Les candidatures sont évaluées et classées selon les 4 critères suivants :

- Les compétences en langues vivantes étrangères (LVE) acquises dans les différents contextes de vie de l'enfant
- Les compétences globales hors LVE et le niveau des acquisitions dans les savoirs fondamentaux
- Les compétences méthodologiques et transversales requises pour les apprentissages scolaires
- La motivation pour l'apprentissage des langues et cultures étrangères

Les évaluations et le classement seront validés par un jury départemental présidé par l'IA-DAASEN de l'Hérault en charge du dossier langues vivantes étrangères.



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Pour les élèves **qui ne relèvent pas** du secteur de l'école Section Internationale où ils
candidatent (à Béziers ou à Montpellier) :

Il est impératif dans ce cas, en parallèle de la candidature en Section Internationale, d'inscrire l'enfant dans son école élémentaire de secteur (en cas de non admission en section internationale).

A noter : le rapprochement vers un frère / une sœur scolarisé(e) en cursus spécifique de type section internationale fait désormais partie des critères de dérogation établis par la mairie de Montpellier.

Une demande de dérogation pour rapprochement avec un autre enfant scolarisé en cursus spécifique (section internationale) en 2022/2023 pourra être déposée auprès de la mairie de Montpellier **du 3 janvier au 4 mars 2022**. **Ces dossiers ne seront étudiés que fin juin et seront soumis à une condition forte d'effectifs** : pour que les dossiers soient acceptés, il sera nécessaire que l'école dispose de plus de 10 places disponibles pour ne pas bloquer la scolarisation des enfants du secteur. Si tous les dossiers déposés pour ce motif sur une école ne peuvent être acceptés en raison des effectifs, aucun ne le sera pour des raisons d'égalité de traitement entre les familles.



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Les listes des élèves admis en section internationale seront transmises à la mairie de Béziers mi-juin.

Pour les élèves **qui ne relèvent pas du secteur** de l'école Section Internationale à Béziers où ils sont admis :

Les familles qui ne relèvent pas du secteur de l'école Samuel Paty, dont l'enfant est admis en section internationale anglo américaine niveau CP , **devront procéder à l'inscription administrative de leur enfant auprès des services scolaires de la mairie de Béziers (CASERNE SAINT-JACQUES - RAMPE DU 96ÈME RI - 34 500 BEZIERS).**

Ces familles devront ensuite **se présenter au plus tôt** à l'école SI Samuel Paty, munies du certificat d'inscription remis par la mairie, afin d'y enregistrer l'admission définitive de leur(s) enfant(s) auprès du directeur de l'école.



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Les listes des élèves admis en section internationale seront transmises à la mairie de Montpellier mi-juin.

Pour les élèves **qui ne relèvent pas du secteur** de l'école Section Internationale à Montpellier où ils sont admis :

Si la famille a un dossier PrestO car elle a déjà bénéficié de prestation famille (crèche, centre de loisirs, inscription scolaire en maternelle,...)

La mairie de Montpellier réalisera l'inscription scolaire et enverra le certificat d'inscription scolaire de l'enfant directement à la direction de l'école section internationale où l'enfant est admis.



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Pour les élèves qui ne relèvent pas du secteur de l'école Section Internationale à Montpellier où ils sont admis :

**Si la famille ne dispose pas d' un dossier PrestO
(hors commune, scolarisation en école privée en maternelle, nouveaux arrivants,...)**

La famille peut envoyer son dossier d'inscription scolaire, composé d'une pièce d'identité du représentant légal, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du livret de famille et d'un éventuel jugement de garde des enfants à :
service.education@ville-montpellier.fr

L'Unité inscriptions scolaires enregistrera le dossier et fera parvenir directement à la famille le certificat d'inscription pour l'admission en section internationale. Chaque famille devra ensuite se présenter au plus tôt dans l'école SI concernée, munie du certificat d'inscription remis par la mairie, afin d'y enregistrer l'admission définitive de leur(s) enfant(s).

Si la famille souhaite que son enfant bénéficie des activités périscolaires et de la cantine elle devra après l'inscription se rapprocher du service PrestO



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

**Pour les élèves qui relèvent du secteur de l'école Section
Internationale à Montpellier / Béziers où ils sont admis :**

Leur inscription en section internationale sera directement finalisée / prise en compte par le directeur / la directrice de l'école sollicitée.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Contacts

Pour des éléments plus précis, vous pouvez contacter :



Section internationale allemand - du CP au CM2

✳ **École Anne Frank/Charles Dickens** - 686 Avenue du pont Trinquat 34000 Montpellier
Tél : 04 67 65 47 86 courriel : > ce.0341678P@ac-montpellier.fr



Section internationale anglo-américain - du CP au CM2

✳ **École Sibelius/Pottier** - 120 rue de la Jalade 34090 Montpellier
Tél : 04 67 63 35 68 courriel : ce.0340518D@ac-montpellier.fr



✳ **École Joseph Delteil** - Rue des araucarias 34000 Montpellier
Tél : 04 67 10 05 76 courriel : ce.0341924G@ac-montpellier.fr

✳ **École Charles Baudelaire** - 311 avenue saint clément 34000 Montpellier
Tél : 04 67 63 08 53 courriel : ce.0341877F@ac-montpellier.fr

- Ecole S. Freud – 2 rue des Tourterelles 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 72 42 53 courriel : ce.0341879H@ac-montpellier.fr
- Ecole S. Paty – rue Jean Franco Béziers
Tél. : 04 67 62 29 88 courriel : ce.0340114T@ac-montpellier.fr



Section internationale chinois - du CE1 au CM2

> Brochure : la section internationale de chinois de Montpellier
École Benoîte Groult - 99 rue de Puech Villa 34070 Montpellier
Tél : 04 67 60 17 80 courriel : ce.0342412M@ac-montpellier.fr

✳ **École Sun Yat Sen** - 803 Rue de la Croix de Figuerolles 34070 Montpellier

Tél. : 04 67 04 59 98 courriel : ce.0340515A@ac-montpellier.fr

✳ **École Chengdu** - 74 rue Ray Charles 34000 Montpellier

Tél : 04 67 22 64 20 courriel : ce.0342315G@ac-montpellier.fr



Section internationale espagnol - du CP au CM2

École André Malraux - 89 rue Joan Miro 34000 Montpellier
Tél : 04 67 20 35 50 courriel : ce.0342344N@ac-montpellier.fr

Conseillère pédagogique : Bénédicte Caron / Tél. : 04 67 91 52 04 / courriel : CPDLV34@ac-montpellier.fr



5. Foire aux questions

1. A qui dois-je adresser le dossier de candidature de mon enfant ?

Le dossier de candidature est à transmettre à la directrice / au directeur de l'école où votre enfant souhaite candidater (dépôt dans la boîte aux lettres de l'école ou envoi par courrier simple avant le 11 mars 2022, envoi des dossiers par voie numérique possible pour les familles domiciliées à l'étranger).

Pour les sections internationales chinoises et anglo-américaines de Montpellier, qui comportent chacune trois écoles, un seul dossier est à compléter et à transmettre à la directrice / au directeur de l'école où votre enfant souhaite candidater en priorité.

2. Où puis-je obtenir le dossier de candidature en section internationale ?

Les dossiers de candidatures en section internationale sont téléchargeables sur le site de la DSDEN de l'Hérault, à l'adresse suivante :
<https://www.ac-montpellier.fr/affectation-en-section-internationale-de-l-ecole-au-lycee-dans-le-departement-de-l-herault-123712>

3. Mon enfant peut-il candidater dans plusieurs sections internationales (par exemple, compléter à la fois un dossier de candidature pour la section internationale espagnole et un dossier de candidature pour la section internationale chinoise) ?

Rien ne l'interdit. Le jury cherchera sans doute à comprendre les raisons qui motivent ce choix multiple.

4. Sur quels critères la candidature de mon enfant sera-t-elle évaluée ?

Les candidatures sont évaluées selon les 4 critères suivants :

Les compétences en langues vivantes étrangères acquises dans les différents contextes de vie de l'enfant

Les compétences globales hors LVE et le niveau des acquisitions dans les savoirs fondamentaux

Les compétences méthodologiques et transversales requises pour les apprentissages scolaires

La motivation pour l'apprentissage des langues et cultures étrangères



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Foire aux questions

5. Quels sont les modalités de l'entretien ?

L'entretien dure une vingtaine de minutes et permet d'approfondir, avec l'enfant et le(s) parent(s) qui l'accompagne(nt), le dossier de candidature transmis (quelques échanges pourront avoir lieu en langue cible à partir de supports adaptés à l'âge de l'enfant). Cette année, les entretiens auront lieu de mi-avril à fin mai, au sein de l'école où l'enfant candidate. Un courriel de convocation sera envoyé en amont aux familles concernées.

6. Comment et quand pourrais-je savoir si mon enfant est admis en section internationale ?

La liste des élèves admis sur liste principale ainsi que la liste des élèves inscrits sur liste complémentaire, établies par ordre alphabétique, seront publiées mi-juin sur le site de la DSDEN de l'Hérault à l'adresse suivante : <https://www.ac-montpellier.fr/affectation-en-section-internationale-de-l-ecole-au-lycee-dans-le-departement-de-l-herault-123712>. Les candidats qui ne figurent pas sur ces listes ne sont pas admis. Aucun courrier ne sera adressé aux familles.

7. Si mon enfant est admis en section internationale, pourrais-je inscrire mes autres enfants dans la même école ?

Le rapprochement de fratrie, dans le cas d'un élève scolarisé en cursus spécifique tel que la section internationale, fait désormais partie des critères de dérogation établis par la mairie de Montpellier. Une demande de dérogation pour rapprochement vers un frère / une soeur scolarisé(e) en section internationale en 2022/2023 pourra par conséquent être déposée auprès de la mairie de Montpellier du 3 janvier au 4 mars 2022. Ces dossiers ne seront étudiés que fin juin et seront soumis à une condition forte d'effectifs : pour que les dossiers soient acceptés, il sera nécessaire que l'école dispose de plus de 10 places disponibles pour ne pas bloquer la scolarisation des enfants du secteur. Si tous les dossiers déposés pour ce motif sur une école ne peuvent être acceptés en raison des effectifs, aucun ne le sera pour des raisons d'égalité de traitement entre les familles. Si votre enfant n'est pas admis en section internationale, il vous appartient d'annuler votre demande de dérogation pour rapprochement vers un frère / une soeur scolarisé(e) en cursus spécifique auprès de la mairie de Montpellier.

8. Si mon enfant est admis en section internationale en CP, doit-il candidater à nouveau chaque année ?

Un élève admis en section internationale en école élémentaire n'a pas à re-candidater pour passer dans le niveau de classe supérieur.

L'équipe enseignante se réserve cependant la possibilité, après échanges avec l'élève et sa famille, de mettre fin au parcours en section internationale d'un élève en cas d'incompatibilité notoire (difficultés scolaires majeures ou déficit important de motivation par exemple).



5. Foire aux questions

9. Comment savoir si l'école section internationale dans laquelle je candidate est mon école de secteur (le cas échéant, si mon enfant est admis en section internationale, je devrais en effet me rapprocher de la mairie pour obtenir un certificat d'inscription)

La mairie de Montpellier pourra vous éclairer sur l'école élémentaire rattachée à votre secteur d'habitation.

10. Si mon enfant s'engage dans un parcours section internationale en école élémentaire, quelles sont les perspectives après le CM2 ?

Votre enfant a la possibilité de poursuivre ce parcours section internationale au collège puis au lycée (de la même manière, un dossier de candidature sera à compléter et à transmettre à l'entrée en 6^{ème} au collège / en 2^{nde} au lycée concerné).

11. Quelle est la proportion d'enfants natifs accueillis en section internationale ?

Ce chiffre varie d'une langue à l'autre, d'une année sur l'autre et des niveaux de classe. Le profil des élèves en section internationale est varié : enfants natifs, enfants issus de familles bi nationales, enfants dont la langue maternelle est le français ouverts à la pluralité linguistique et culturelle ou ayant effectué un séjour prolongé dans un pays parlant la langue cible.

12. Combien d'élèves sont admis par niveau de classe ?

En classe de CP, jusqu'à 25 élèves par classe peuvent être admis. Pour les niveaux supérieurs, les groupes d'élèves SI étant déjà constitués, le nombre d'élèves pouvant être accueillis est lié à la mobilité des élèves déjà inscrits.

13. Pourquoi les candidatures à l'école S. Freud de Montpellier et à l'école S. Paty de Béziers ne sont-elles possibles qu'en CP ?

La section internationale anglo américaine sera nouvellement ouverte dans ces écoles à la rentrée 2022. Par la suite, cette section internationale sera par la suite étendue aux autres niveaux de classes (CE1 en 2023, CE2 en 2024, etc).



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6. Textes de référence

En consultant la rubrique dédiée aux sections internationales sur le **site de la DSDEN de l'Hérault**, vous trouverez toutes les informations disponibles :

<https://www.ac-montpellier.fr/affectation-en-section-internationale-de-l-ecole-au-lycee-dans-le-departement-de-l-herault-123712>

Les références réglementaires sont également disponibles sur le **site Eduscol**, rubrique sections internationales :

<https://eduscol.education.fr/687/les-sections-internationales>